ARTISANAT

N°9
MARS 2020

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU CANTAL

DOSSIER

Apprentissage : la CMA vous aide !

p6 PORTRAIT
Maison Gladines : 3 générations !

p8 ÉVÉNEMENT
Salon des Métiers d'Arts

p20 FORMATIONS
Choisissez votre stage

Chambre de Métiers et de l'Artisanat CANTAL

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus de 60 ans MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF PRO

00/00 - MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création : ©ZIMAGES

ÉDITO

L'ARTISANAT, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE

Présent sur l'ensemble du territoire, l'artisanat est un véritable acteur de la vie locale qui par son activité dynamise l'économie et l'emploi. Il joue un rôle essentiel en faveur du service de proximité... Il est indispensable dans les territoires ruraux tels que le Cantal. La persévérance du réseau doit être de mise pour accompagner les entreprises artisanales. Elles sont une force pour notre département ! En alliant savoir-faire traditionnel et technologies de pointe, l'artisanat a réussi à développer les conditions permettant de confirmer sa place de « Première entreprise de France ». Notre secteur est un formidable gisement de compétences. Nos pratiques pédagogiques évoluent pour accueillir des publics de plus en plus diversifiés. Tous les ingrédients sont réunis pour former les artisans de demain, « la génération Artisanat » !
La loi de finances pour 2020 a prolongé le bénéfice des exonérations fiscales pour les entreprises artisanales créées ou reprises dans les communes qui sont sorties du classement en zone de revitalisation rurale (ZRR), suite à sa révision en 2017 et je m'en félicite. Vous trouverez d'ailleurs un article complet de la loi de finance 2020 dans ce magazine.

Bonne lecture,

Christian Vabret
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal

SOMMAIRE

4-5
BRÈVES

6
PORTRAIT
Maison Gladines : 3 générations !

12-15
DOSSIER
Apprentissage : la CMA vous aide !

16-19
INFORMATIONS RÉGION

20-21
FORMATION
Choisissez votre stage

26
AGENDA

Directeurs de la publication : Christian Vabret, Président de la CMA du Cantal et Serge Vidal, Président de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteurs en chef : Gérard Veyrines CMA Cantal et Audrey Stimamiglio CRMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédaction : CMA Cantal, CRMA Auvergne-Rhône-Alpes, Danielle Chanet (pages 12 à 15)

Conception : Zigzagone
Photographies Illustrations : CMA Cantal, Pixabay, CRMA Auvergne-Rhône-Alpes, Adobe Stock
Impression : Imprimerie Champagnac
Routage : Routalya
Numéro 9 - Mars 2020

Tirage : 3 657 exemplaires
Edité par la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes - 10 rue Paul Montrochet, 69002 Lyon et la CMA Cantal - 45 Avenue de la République - 15000 Aurillac

PRIX

Fabrice Lapié

Au cours du « 18e Salon des Métiers d'Art », et pour la 16e année, le Prix « Fabrice Lapié » en mémoire de ce jeune tailleur de pierre sansacois décédé prématurément a été décerné à Christine Grave.

Ce prix récompense l'artisan d'art ou l'artiste, jugé le plus méritant par ses collègues exposants pour son savoir-faire, sa passion pour les métiers, son dynamisme...

Toutes nos félicitations à Christine Grave.

MAITRE ARTISAN

Lors du salon des Métiers d'Art, le Président Christian VABRET a remis un diplôme de Maitre-artisan d'art.

Baudouin Besse a reçu la mention de Maître-Artisan d'Art dans la catégorie maçonnerie et restauration du patrimoine.
Après un parcours professionnel assez atypique, puisqu'à 17 ans, il a obtenu les CAP de boucher et de charcutier, il a été pendant 10 ans le contremaître du chantier du château du Sailhant à Andelat.
Référence en matière de restauration et rénovation de bâtiments du patrimoine, il a travaillé sur plusieurs chantiers exceptionnels tels la restauration du musée Douët à Saint-Flour et la Grande Bibliothèque de l'ancien Grand Séminaire, propriété du diocèse de Saint-Flour.
Véritable passionné, il est également un formateur aguerri grâce aux nombreux stagiaires et apprentis qu'il a pu avoir.

Toutes nos félicitations à Baudouin Besse qui fourmille sans cesse de projets.

AGRILOCAL 15 : LA PLATEFORME DIRECTE

Agrilocal15 est une plateforme de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration publique et hors foyer.
Cet outil, gratuit d'utilisation tant pour les acheteurs que pour les fournisseurs, permet à l'acheteur de lancer très simplement des consultations en définissant à la fois ses critères d'achat et le périmètre de sa consultation .
Comment ça marche ? L'acheteur engage sa consultation sur le site agrilocal15. Le site identifie par géolocalisation les fournisseurs locaux et abonnés susceptibles de répondre à la demande. Ces derniers reçoivent une alerte SMS ou mail et déposent leur offre. L'acheteur sélectionne l'offre la plus pertinente. Le bon de commande est alors validé. La livraison peut s'effectuer.

▷ Plus d'informations sur **agrilocal15.fr**

COACH CANTAL

Jean-Vincent Gauzentes a été nommé coach Cantal 2020. Cet Aurillacois de naissance est depuis le directeur d'Agrolab's. Le laboratoire rayonne bien au-delà des frontières régionales, sur trente-deux départements. La structure emploie aujourd'hui une centaine de personnes à Aurillac, une soixantaine à Clermont et une trentaine à Auch.

RENCONTREZ NOTRE EXPERTE EN RESSOURCES HUMAINES

L'une des principales richesses de toute entreprise est son capital humain. Il est donc crucial pour une structure de le mettre à profit en se dotant d'une politique RH adéquate. Dans le cadre d'un partenariat avec la DIRECCTE, une conseillère experte peut venir vous rencontrer pour faire le point sur les ressources humaines au sein de votre entreprise (questions en droit du travail...) grâce à un diagnostic approfondi. Ce dernier permettra d'analyser vos besoins en matière de recrutement et de trouver des solutions pour fidéliser et motiver vos salariés.
Le diagnostic ressources humaines proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est un précieux soutien opérationnel dans la stratégie globale de votre entreprise.

▷ **Contact :**
Maéva LAFON
Tel. 04 71 45 65 04
maeva.lafon@cma-cantal.fr

AVISE

Avisé
S'INFORMER POUR RÉUSSIR

Site d'informations stratégiques du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes, met à disposition des données précises, ciblées et synthétisées sur l'évolution de l'environnement économique des entreprises artisanales.
Chacun peut ainsi trouver simplement les informations concernant son secteur d'activité grâce aux 5 rubriques : alimentaire, bâtiment, fabrication, services et métiers d'Art.
Avisé partage aussi ses informations sur sa page Facebook : avisé s'informer pour réussir.

▷ Plus d'informations sur
https://www.avise-info.fr/

PROTECTION SOCIALE

Vous êtes travailleurs indépendants, à partir de 2020, vos interlocuteurs pour votre protection sociale changent :

- **Pour vos cotisations :** l'URSSAF de votre région
- **Pour votre santé :** l'assurance maladie de votre lieu de résidence
- **Pour votre retraite :** l'assurance retraite de votre lieu de résidence

Ce changement est automatique et vous n'avez rien à faire.
Votre protection sociale reste inchangée.

▷ Pour toute question sur ces changements :
www.secu-independats.fr

POUR CONTACTER CES SERVICES :

3698
URSSAF

3646
L'assurance maladie

3960
l'assurance retraite

MAISON GLADINES : 3 GÉNÉRATIONS !

Depuis 1970, ce sont 3 générations qui ont franchi la porte de la boulangerie de Saint-Martin-Valmeroux pour apprendre le métier. Retour sur l'incroyable aventure de la Maison Gladines.

Emile Gladines a commencé sa carrière de chef d'entreprise à Loupiac, dans le Canton de Pleaux dans une épicerie qui avait également un fournil. Peu de temps après il s'est pleinement consacré à son métier de boulanger en achetant l'affaire de Saint-Martin-Valmeroux. C'est en 1985 que Daniel (actuel dirigeant) a intégré l'entreprise comme apprenti. Après l'obtention de son CAP en 1987, il a très vite repris l'affaire familiale. Petit à petit, il a fait son « bout de chemin » et a réussi à transmettre sa passion à ses deux fils, Clément (pâtissier) et Florian (Boulanger). Très exigeant avec eux, il les a poussés à aller le plus loin possible. Aussi, Clément est aujourd'hui titulaire d'un BTM (Brevet Technique des Métiers) et Florian prépare le BM (Brevet de Maitrise) boulanger à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal.
En 2017, la Maison Gladines a pris un nouveau tournant. Tout en gardant la boulangerie-pâtisserie de Saint-Martin-Valmeroux, très importante aux yeux de Daniel Gladines, ils en ont créé une deuxième à Naucelles. « Il y a une population active jeune et il y avait une vraie demande » expliquera le dirigeant.

Aujourd'hui, tout est parfaitement structuré ! Chaque membre de la famille a un rôle bien défini. Marie-Laure Gladines, épouse de Daniel, fait partie de cette aventure. Responsable vente, elle gère les équipes et se consacre aux deux établissements. Daniel, Marie-Laure, Clément et Florian : une sacrée équipe qui ravive les papilles de leurs clients au quotidien !

Même si cette entreprise s'est développée à Naucelles, le côté sentimental est plus fort et Daniel Gladines souhaite véritablement que le berceau de cette affaire perdure à Saint-Martin-Valmeroux.

Comme chaque année, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal, décerne le prix Génération Artisans. C'est donc tout naturellement que cette année, il est revenu à la Maison Gladines. Un bel hommage rendu à cette famille passionnée par son métier mais aussi par l'artisanat et l'apprentissage.

E-RÉPUTATION

Vous n'avez pas de site Internet, n'êtes pas présent sur les réseaux sociaux… Pour autant, il apparait nécessaire de surveiller votre e-réputation.

Avant même que des clients poussent votre porte ou prennent leur téléphone, beaucoup se fieront à ce qu'ils lisent sur Internet et les réseaux sociaux.
C'est pourquoi, il est primordial de soigner votre e-réputation.
Même si vous avez choisi de ne pas apparaitre sur Internet, il se peut que cela arrive contre votre volonté.
Vous vous devez donc d'être très vigilants. Des outils existent afin de vous permettre une veille stratégique et ainsi maitriser l'image de votre entreprise. Souvent vous ne pouvez pas supprimer des commentaires négatifs mais par contre vous pouvez y répondre de manière professionnelle et ainsi éviter un bad buzz (bouche à oreille négatif autour d'une entreprise).
Vous pouvez également vous préparer à un bad buzz. Il vous suffit de lister ce que vous pourriez découvrir sur Internet et de préparer quelques arguments.

Soigner votre E-réputation

▷ **Outils de veille :**
google alerte, talwalker, buffer, mention.net, alerti.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Obtenez
le **Brevet de Maîtrise**
Niveau Bac +2

Visez l'excellence professionnelle
en maîtrisant les **savoir-faire techniques**
et les **compétences managériales**
pour diriger une entreprise artisanale.

Plus haute qualification professionnelle de l'artisanat, ce diplôme vous prépare aux responsabilités de chef d'entreprise.

Contactez-nous !
LA CMA VOUS AIDE.

LE SALON DES MÉTIERS D'ART

Comme chaque année, le salon des Métiers d'Art s'est déroulé les 6,7 et 8 décembre 2019 à Aurillac : l'occasion de rencontrer les artisans d'art et réaliser quelques cadeaux de Noël uniques !

ASSEMBLEE GENERALE CAPEB 15

C'est à Aurillac qu'a eu lieu en décembre dernier, l'Assemblée Générale de la CAPEB 15.

Le Président Pierre MAGOT, élu en septembre, entouré des membres de son conseil d'administration a accueilli une vingtaine d'artisans.

Pierre MAGOT a demandé aux participants de procéder à une minute de silence en hommage à Alain LACROIX, disparu en juin dernier.

Outre les comptes rendu d'activité et financier, l'actualité a été évoquée : la réforme du CITE 2020 et la mise en place de « MaPrimeReno » , les évolutions attendues du label RGE, la réforme contestée liée au Gaz-oil Non Routier...

Les sujets n'ont pas manqué
A cette occasion, le conseil d'administration a été renouvelé et 5 entreprises font leur entrée au sein cette instance.

RÉFORME DE LA FORMATION LA CAPEB : PLUS QUE JAMAIS À VOS CÔTÉS !

À PARTIR DU 1ER JANVIER 2020, LES MISSIONS DE CONSTRUCTYS ÉVOLUENT

▷ Priorité donnée au financement de la formation des entreprises de moins de 50 salariés,
▷ Gestion et financement des contrats en alternance y compris des contrats d'apprentissage,
▷ Nouvel accès dématérialisé pour la gestion de vos dossiers de formation.

VOTRE CAPEB RESTE PLUS QUE JAMAIS VOTRE INTERLOCUTEUR DE PROXIMITÉ POUR:

▷ Vous accompagner dans vos besoins, pour développer vos compétences
et celles de vos salariés, indispensables à votre activité,
▷ Vous conseiller en sélectionnant pour vous une offre de formation de qualité à tarif préférentiel,
▷ Mettre à votre disposition des outils et des services pour favoriser l'accès à vos métiers (recrutement, GPEC, formation initiale, .. .].

AVEC LA CAPEB, C'EST + SIMPLE !

▷ La CAPEB et Constructys se coordonnent pour assurer cette continuité de service.
▷ Contactez votre CAPEB pour en savoir plus.

MENEZ VOS AFFAIRES AVEC BEAUCOUP D'ASSURANCE

PROFESSIONNELS

+X

Découvrez nos offres assurance :

- Protégez votre activité professionnelle avec
ASSUR-BP MULTIRISQUE PRO
- Assurez votre véhicule avec
ASSUR-BP AUTO DES PRO

SOCAMA

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES +X

Document à caractère publicitaire non contractuel.

Les contrats ASSUR-BP Multirisque Pro et ASSUR-BP Auto des Professionnels sont assurés par BPCE IARD et les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. BPCE IARD, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT – N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472 – CODE APE 6512 Z – Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon – Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 – Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON - N°TVA intracommunautaire : FR 00605520071 – SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE AUVERGNE RHONE ALPES – « SOCAMA AURA », Société de caution mutuelle au capital minimum 3 048.98 €. Siège social : 4 Bd Eugène Deruelle 69003 LYON 398 409 482 RCS LYON – Crédit photos : iStock – Janvier 2020.

APPRENTISSAGE : LA CMA VOUS AIDE !

Pour favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail, la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel affirme la place de l'apprentissage.

Si cette loi confirme certaines compétences historiques des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en matière d'apprentissage (missions d'accompagnement des jeunes vers les formations aux métiers de l'artisanat, rôle de médiateur de l'apprentissage), elle donne désormais aux branches professionnelles un rôle prépondérant dans son organisation.

« Dans ce contexte, l'objectif du réseau des CMA est à la fois qualitatif et quantitatif », souligne Luc Fleuret, directeur régional de la formation au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. « Il s'agit de développer l'apprentissage, de l'ouvrir à davantage de publics de manière à combler le manque

de personnel qualifié, tout en sécurisant les parcours vers l'apprentissage pour que les contrats soient pérennes. » Dans cette perspective, et en lien avec le renforcement des compétences des Régions sur l'orientation et l'évolution du cadre réglementaire de l'apprentissage, le réseau des CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes a adapté son offre de service. « Les actions des CMA s'articulent donc aujourd'hui autour de trois axes : l'orientation professionnelle des jeunes, l'accompagnement vers l'apprentissage et l'assistance juridique des chefs d'entreprise dans le cadre de l'apprentissage. »

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Particulièrement investi dans l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle et soutenu par le Conseil régional, les CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes ont mis en place depuis de nombreuses années des Centres d'aide à la décision (CAD). « Les missions des CAD sont multiples. Elles vont de l'information sur les métiers, à la validation des projets professionnels et au début de la vie active, avec la signature d'un contrat d'apprentissage notamment », précise Luc Fleuret.

L'information sur les métiers

Les CAD ont pour premier objectif de faire connaître et de promouvoir les métiers de l'artisanat. Un rôle qui s'amplifie chaque année grâce à des actions de sensibilisation et au développement de nombreuses coopérations. « Nous nouons des partenariats avec l'Éducation nationale, les établissements scolaires, les missions locales et tous les organismes qui luttent contre le décrochage scolaire pour faire découvrir aux jeunes l'artisanat, ses entreprises et ses métiers. Nous favorisons ainsi une bonne coordination entre les différents dispositifs destinés aux jeunes. Ces partenariats ont, notamment, permis de développer de nombreuses opérations parmi lesquelles « Bravo les Artisans » ou « L'Artisanat fait son cinéma » destinées à favoriser la rencontre entre les jeunes et les artisans. L'occasion aussi de confirmer ou au contraire d'infirmer l'attrait pour un métier. Nous renforçons par ailleurs l'élaboration d'actions spécifiques dans le cadre de la réforme des lycées qui prévoit 54 heures dédiées à l'orientation. Nous développons également des mini-stages de découverte de l'entreprise pendant les vacances scolaires. Ces expériences de un à cinq jours, basées sur le volontariat, permettent elles aussi et très tôt, puisqu'elles s'adressent à des collégiens de 4èmes, 3èmes et aux lycéens quel que soit leur âge, de valider des projets de formation. C'est également pour certains jeunes l'opportunité de se faire connaître d'un employeur pour éventuellement plus tard signer un contrat d'apprentissage. » 2 000 mini-stages de découverte ont ainsi été proposés sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes l'année dernière.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'APPRENTISSAGE

Les CAD aident les futurs apprentis à construire et à valider leur projet personnel et professionnel. Cette mission concerne tous les publics : scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle. « 7 000 jeunes participent chaque année à des sessions d'information organisées par les CAD, à l'issue desquelles, ils peuvent bénéficier d'un bilan d'orientation », explique Luc Fleuret. « 1 800 jeunes sont ainsi guidés dans leur projet au regard de leur parcours antérieur et de leur motivation pour le mener à bien. Une évaluation de leurs aptitudes et de leur ▸

TROUVEZ FACILEMENT VOTRE APPRENTI

Pour vous accompagner dans votre recherche de candidat à l'apprentissage, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes vous propose une bourse en ligne *apprentissage-auvergnerhonealpes.fr*

N'hésitez pas à déposer votre offre pour que les jeunes en recherche de maître d'apprentissage puissent connaître vos besoins.

intérêt permet également aux conseillers CAD de donner, selon les cas, des préconisations de parcours pédagogiques afin de renforcer et de mettre à niveau leurs compétences, qu'il s'agisse des savoir-faire ou des savoir-être. La préoccupation première des CAD est de vérifier que leur projet est stable et réalisable avant de le valider. L'objectif est de sécuriser les parcours afin de permettre à des jeunes de réaliser leur projet tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises. Au terme de cet accompagnement, le CAD apporte son aide aux jeunes pour trouver une entreprise d'accueil qui réponde à leurs souhaits. » Une étape facilitée par la Bourse de l'apprentissage qui, avec 4 000 offres proposées chaque année, permet de rapprocher l'offre et la demande.

La prise en compte des publics spécifiques

Partenaires de l'Agefiph, les CAD accompagnent les jeunes en situation de handicap dans la voie de l'apprentissage. Les conseillers des CAD interviennent notamment auprès des jeunes, des entreprises et des centres de formation pour le montage et la validation des plans d'adaptation pédagogique qui permettent de compenser le handicap pendant leur formation en milieu professionnel.

UNE NOUVELLE ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LES ARTISANS

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a remplacé l'enregistrement des contrats d'apprentissage par un simple dépôt. « L'enregistrement des contrats d'apprentissage permettait aux artisans de les soumettre à l'œil expert des conseillers des CMA. Cette étape étant désormais supprimée, le risque est de rédiger un contrat non conforme ou incomplet », souligne Luc Fleuret.

La formalisation et la sécurisation juridique du contrat d'apprentissage

Fortes de leur compétence dans ce domaine, les CMA proposent donc aujourd'hui aux entreprises une nouvelle assistance juridique. « Il s'agit d'éviter que la non-conformité du contrat de travail crée des différends, notamment concernant la rémunération. Le danger en cas d'erreur est réel et le contrat peut devenir source de contentieux pour l'entreprise. » De même, cet appui juridique est préconisé en cas d'embauche d'un mineur. « L'entreprise doit en effet être sensibilisée aux démarches qui lui incombent en matière de sécurité au travail afin que sa responsabilité ne soit pas mise en cause en cas d'accident. »

CMA, LA GARANTIE CONFIANCE

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat restent à vos côtés pour formaliser et garantir la conformité de votre contrat d'apprentissage.

SÉRÉNITÉ ET EFFICACITÉ

▷ Une simplification de toutes vos démarches
▷ Un accompagnement personnalisé pendant la durée du contrat
▷ Une expérience reconnue dans le domaine de l'apprentissage

EXPERTISE ET SÉCURITÉ

▷ Une garantie de conformité de votre contrat d'apprentissage
▷ Une équipe professionnelle, réactive et à votre écoute
▷ Des conseils sur tous les aspects de la mise en œuvre du contrat

Les CMA proposent aux artisans de sécuriser les contrats d'apprentissage en les aidant à rédiger des contrats conformes au droit du travail jusqu'au dépôt auprès de l'opérateur de compétences concerné.

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage induite par la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, les CMA sont plus que jamais des acteurs majeurs de la formation. Elles contribuent, en effet, à valoriser les métiers de l'artisanat, à sécuriser les parcours des futurs apprentis et apportent une assistance juridique aux artisans. « Nous donnons au jeune la possibilité d'être maître de son parcours professionnel et veillons à ce que tous les apprentis qui intègrent les entreprises aient fait des choix réels de formation et non des choix par défaut. Nous contribuons ainsi à assurer aux entreprises un vivier de futurs salariés motivés et nous réduisons par là même les ruptures de contrats », précise Luc Fleuret. Rappelons que, au niveau national, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat se sont engagées à former 40 % d'apprentis en plus d'ici 2022, passant de 140 000 à 200 000 apprentis.

En partenariat avec :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

NOUS CONTACTER

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal
Valérie Lherm
04 71 45 65 00
valerie.lherm@cma-cantal.fr

Un médiateur *dans chaque CMA*

Confiées aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat par le code du travail et issues de la loi Cherpion, les missions de médiation et de prévention des difficultés liées à l'exécution du contrat d'apprentissage évoluent. En cas de conflit, l'employeur ou l'apprenti avait déjà la possibilité de saisir le médiateur pour résoudre leurs différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage. La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel complète cette mission et rend désormais obligatoire l'entretien avec le médiateur en cas de démission de l'apprenti. Elle encadre les modalités de cette démission avec le représentant légal du jeune et précise les modalités liées à l'exclusion du jeune du CFA. En Auvergne-Rhône-Alpes, un médiateur est joignable dans chaque CMA. Réputé neutre et formé à la prévention et à la gestion des conflits, le médiateur a une parfaite connaissance du cadre d'intervention de l'apprentissage et des problématiques de relations humaines et professionnelles. Son objectif est de rapprocher les parties, de les aider à tout moment à trouver un accord mutuel prenant en compte leurs demandes, intérêts et droits, ou d'informer l'apprenti qui démissionne des conséquences de cette décision.

UNE ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES ARTISANS DU BÂTIMENT

Courant mars, les entreprises du bâtiment sont sollicitées pour répondre à une grande enquête sur leurs déplacements.

Coût du carburant, restriction de circulation dans les zones à faible émission (ZFE), contraintes environnementales, la mobilité a un impact de plus en plus important sur les entreprises. Afin d'accompagner les artisans à repenser leur mobilité, le réseau des CMA souhaite leur proposer des actions sur mesure. Le questionnaire qui leur est envoyé par mail courant mars vise à dresser un état des lieux et à mieux connaître le parc de véhicules des entreprises du bâtiment, l'utilisation de ces véhicules, les coûts afférents (carburants, assurances, entretien…), le kilométrage parcouru en moyenne, les secteurs d'intervention, et ce pour évaluer le coût réel de la mobilité des entreprises.

Entreprise du bâtiment, aidez-nous à mieux connaître vos déplacements et leurs impacts en répondant à l'enquête de votre CMA.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TAXE D'APPRENTISSAGE

NOUVEAU

En 2020, vous pouvez verser directement le 13 % de votre taxe aux Centres d'Aide à la Décision (CAD) des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Soutenez la formation des apprentis de l'artisanat.

Contactez-nous !
LA CMA VOUS AIDE.

POUR VENDRE VOTRE ENTREPRISE, ANTICIPEZ !

Quelle qu'en soit la raison, la vente d'une entreprise est un projet à long terme qui, pour aboutir, nécessite en moyenne entre un et trois ans. Votre CMA vous aide à faire de cette vente un succès.

Contrairement aux idées reçues, la transmission d'une entreprise artisanale peut prendre plusieurs mois, voire des années. Une réalité méconnue des artisans qui, dans la majorité des cas, ne se préoccupent de la question que lorsque survient une maladie, un accident, un événement les contraignant à déménager ou à quelques mois de la retraite. Le réseau des CMA propose, dans le cadre du Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, l'Action Transmission : un diagnostic et un suivi individuel sensibilisent les artisans le plus en amont possible afin d'anticiper la transmission de l'entreprise pour qu'elle aboutisse dans un délai raisonnable.

COMBIEN VAUT VOTRE ENTREPRISE ?

La première étape de l'accompagnement proposée par votre CMA, le diagnostic transmission, permet d'estimer votre entreprise. Le conseiller transmission effectue un état des lieux afin d'identifier les points positifs, susceptibles de valoriser votre activité, et les points négatifs (matériel vieillissant, installations plus aux normes…) qui pourraient faire baisser le prix de vente de votre entreprise. Ce diagnostic permet d'avoir une vue d'ensemble sur tous les aspects : gestion et finances, production, achats, ressources humaines, marketing et commercial, patrimoine immobilier et matériel, carnet de commandes…
Rédigé après une visite dans l'entreprise, cet état des lieux inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique. Il permet de situer l'entreprise dans son contexte. Parallèlement, et grâce à une méthode éprouvée, le conseiller de votre CMA réalise une évaluation de l'entreprise et propose, avec la plus grande neutralité, une estimation du prix de vente qui soit cohérente avec le marché.

ENGAGER DES ACTIONS CORRECTIVES

L'état des lieux de votre entreprise permet également d'identifier des points faibles qui pourraient vous contraindre à baisser votre prix de vente. Si vous vous engagez dans un processus de transmission, vous pouvez profiter d'un accompagnement individuel de votre CMA et bénéficier d'un appui et de conseils pour mettre en œuvre un plan d'actions personnalisé qui redonnera de la plus-value à votre entreprise et optimisera sa vente.

VENDRE VOTRE ENTREPRISE

La dernière étape de l'accompagnement consiste à mettre en vente votre entreprise sur le site transentreprise.com, le site de la transmission et de la reprise d'entreprises des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Cette plateforme nationale répertorie environ 8 000 offres en ligne et vous permet de bénéficier d'une grande visibilité tout en conservant le plus total anonymat, vos coordonnées n'étant pas communiquées. Un anonymat apprécié dans une période transitoire où vous ne souhaitez pas nécessairement informer votre clientèle ou vos fournisseurs de votre projet. La CMA assure ainsi l'interface entre le cédant et les repreneurs potentiels en présélectionnant ces derniers en fonction du sérieux de leur dossier, de leur capacité de financement et de leur profil au regard de vos attentes. La CMA organise ensuite la mise en relation avec les repreneurs potentiels identifiés.

▷ Plus d'informations : Service économique

En partenariat avec : La Région Auvergne-Rhône-Alpes

REJOIGNEZ LA FENARAC

Depuis 1984, la Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat et du Commerce de Proximité défend, représente, informe et divertit les retraités de l'artisanat.

Association officielle de représentation et d'expression des retraités auprès des pouvoirs publics, la FENARAC défend les intérêts et les droits des retraités et de leurs conjoints.

La FENARAC et ses 77 associations présentes partout en France travaillent en collaboration avec de nombreuses instances décisionnaires et agissent pour préserver le pouvoir d'achat, la couverture santé, les droits fiscaux et sociaux des retraités.
La FENARAC informe largement ses adhérents de leurs droits, leur propose de nombreux avantages : mutuelle santé, assurances, achats à prix réduits…et les aide dans leurs démarches administratives ou en cas de maladie.

Les adhérents peuvent également profiter toute l'année d'activités de formations, de loisirs, de sorties culturelles, de voyages et de rencontres conviviales.

▷ **Pour plus d'informations :**
www.fenarac.org
fenarac.aura@gmail.com

LE NOUVEAU CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

En offrant à tous les salariés et indépendants du secteur privé la possibilité d'évoluer dans leur vie professionnelle, le nouveau Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) constitue un véritable levier pour faire le point sur sa situation professionnelle, s'informer sur les métiers et qualifications du territoire, faciliter un projet et accéder à la formation. Tels sont les services désormais proposés par le Groupement CIBC auquel participe l'ensemble des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le groupement CIBC CEP Auvergne-Rhône-Alpes offre un service personnalisé et de proximité dans plus de 100 communes de la région.

Les porteurs de projet, les artisans et leurs salariés peuvent notamment bénéficier du Conseil en Evolution Professionnelle.

Chargé par le gouvernement de la mise en œuvre d'un nouveau Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) des actifs occupés du secteur privé, France Compétences a désigné le Groupement porté par l'Association des CIBC Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et la Chambre régionale d'agriculture pour proposer ce service.

▷ Plus d'informations :
mon-cep.org/auvergnerhonealpes
09 72 01 02 03
(numéro unique non surtaxé)

Retraite : comment m'y retrouver ?

Faites le point avec un expert pour vous accompagner dans vos projets de vie

- 5 minutes pour prendre rendez-vous
- 1 heure pour un bilan personnalisé
- 1 vie à être couvert

- À quel âge pourrez-vous prendre votre retraite ?
- Quels seraient les droits de votre conjoint survivant ?
- Quel sera le revenu annuel que vous perceverez à la retraite ?
- Quels seraient les impacts financiers sur vos revenus personnels et sur votre entreprise en cas d'interruption d'activité ?

En partenariat avec les chambres de métiers et de l'artisanat, ce bilan vous est offert, confidentiel et sans engagement

Ne tardez plus, réservez votre bilan dès maintenant
en envoyant un mail à l'adresse suivante :
drlyon@ag2rlamondiale.fr

GIE AG2R REUNICA agissant pour le compte de ses membres / 104 - 110, boulevard Haussmann, 75 379 Paris cedex 08

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

CHOISISSEZ VOTRE STAGE POUR OPTIMISER VOTRE ACTIVITÉ !

PERFECTIONNEMENT FACEBOOK

Durée : 1 jour

▷ Etre à l'aise avec le paramétrage de sa page Facebook professionnelle. Savoir animer et mettre en avant ses posts professionnels sur Facebook.

▷ ***18 mai à Aurillac***

INSTAGRAM/PINTEREST

Durée : 1 jour

▷ Etre à l'aise avec le paramétrage et l'utilisation de ces réseaux sociaux pour votre entreprise

▷ ***18 mai à Aurillac***

APPEL D'OFFRES DÉMATÉRIALISÉ

Durée : 3 jours

▷ Se positionner dans une démarche commerciale –et non administrative –mais en toute connaissance des particularités juridiques et administratives de ce type de contrats.
▷ Créer son compte, déposer et suivre le traitement d'une facture sous Chorus-Pro.
▷ Utiliser le portail pour créer et enregistrer un Document Unique de Marché Européen (DUME).

▷ ***4, 5 et 6 mai à Aurillac***

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Durée : 2 jours

▷ Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours aux victimes.

▷ ***27 et 28 avril à Aurillac***

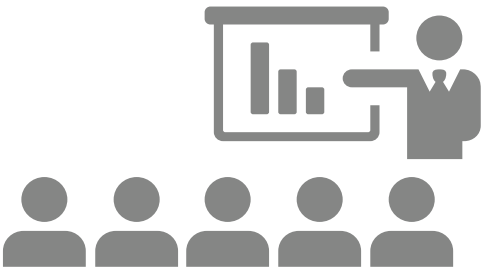

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Durée : 2 jours

▷ Connaître les obligations de la réglementation européennes liées à son activité et acquérir une méthodologie pour la mise en place des Bonnes Pratiques d'Hygiène et la maîtrise du risque sanitaire.

▷ ***8 et 9 juin à Aurillac***

LOGICIEL DE 3D : SKETCHUP

Durée : 2 jours

▷ Maitriser les notions essentielles du logiciel. Présenter son projet 3D aux clients.

▷ ***19 et 26 juin à Aurillac***

RÉFÉRENCEMENT LOCAL

Durée : 1 jour

▷ Référencer naturellement votre entreprise sur le net

▷ ***6 avril à Aurillac***

▷ ***Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal***
Service formation - 04 71 45 65 00 - maeva.lafon@cma-cantal.fr - anne.lipowicz@cma-cantal.fr

Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale : développer vos compétences

POUR QUI ?

Chef d'entreprise,
Conjoint(e) collaborateur (rice), salarié(e)
Personnes en charge des tâches administratives

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Formateurs expérimentés dans les métiers de l'artisanat
- Modularité possible selon les besoins de l'entreprise
- Qualification de niveau IV

ORGANISATION

Les lundis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal

CONTACT

Anne Lipowicz - 04 71 45 65 00

LES MODULES DE LA RENTRÉE 2020

Stratégie et techniques commerciales

112 heures
À partir de 31 août 2020

- Analyser une situation commerciale dans son ensemble, participer à l'élaboration de la stratégie la plus appropriée par rapport à cette situation,
- Participer à la définition d'une politique commerciale dans son entreprise.
- Participer à la mise en œuvre de la politique commerciale de l'entreprise
- Utiliser les techniques de base de la vente et savoir les adapter à la situation de son entreprise

BREVET DE MAÎTRISE BOULANGERIE ET COIFFURE

Le Brevet de Maîtrise (BM) est une formation de niveau III (bac + 2) permettant d'obtenir une double qualification : les compétences nécessaires au chef d'entreprise artisanale associées au savoir professionnel.
Cette formation s'articule autour de 6 modules généraux et d'1 module professionnel. Il s'agit de développer et renforcer vos connaissances pratiques : en entrepreneuriat, commercialisation, gestion économique et financière, gestion des ressources humaines, formation et accompagnement de l'apprenti, communication à l'international et au métier.

▷ Pour plus d'informations, contactez le service formation au 04 71 45 65 00.

@cmacantal

Retrouvez toutes les informations concernant les formations sur la page Facebook de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal. Vous pouvez également contacter le service formation pour établir votre plan de formation avec un conseiller spécialisé.

VOS FORMATIONS SONT FINANCÉES

Si vous désirez faire une formation de comptabilité, informatique, commercialisation…, vous pouvez faire appel au Conseil de la Formation pour financer tout ou partie le coût pédagogique de la dite formation. Plus de renseignement sur https://www.crma-auvergnerhonealpes.fr/apprendre/financement-de-la-formation-continue
Concernant les formations techniques spécifiques à votre métier, le FAFCEA prend en charge tout ou partie de votre coût pédagogique. En cas de refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, il est possible de déposer une demande auprès du FAFCEA avec la notification de refus. Plus d'informations sur www.fafcea.com

Enfin, si vous souhaitez former vos salariés, tout ou partie du coût de la formation peut être pris en charge par votre OPCA de branche.
Concernant les entreprises du bâtiment, les Organisations Professionnelles CAPEB et FFB effectueront les démarches de prise en charge et ce même aux non-adhérents.
Les autres entreprises peuvent quant à elle contacter Anne LIPOWICZ pour plus de renseignements.
Avant d'engager toute démarche de formation, veuillez prendre contact avec votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat auprès de Anne LIPOWICZ au 04 71 45 65 00.

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation mais les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF et pourront les mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020.

ACHETER OU LOUER SES LOCAUX

Faire le choix d'acheter ou de louer ses locaux professionnels est une décision importante pour tout entrepreneur. L'une ou l'autre des solutions a des incidences financières, juridiques et fiscales.

L'acquisition de locaux s'adresse à des entreprises qui ont atteint un certain seuil de maturité. L'achat peut s'effectuer à titre privé en affectant le bien au patrimoine privé du chef d'entreprise, ou à titre professionnel en l'affectant à l'actif professionnel. Juridiquement, on procède en direct ou via une société civile immobilière (SCI). A noter que l'incidence fiscale en fonction du type de bien acheté est différente au regard des droits de mutation : régime de la TVA immobilière pour les locaux neufs ou droits d'enregistrement pour les locaux anciens.
L'achat immobilier permet de constituer un patrimoine et donne de la visibilité sur les dépenses immobilières à long terme. En outre, on connaît le coût de l'investissement, la succession du dirigeant est ainsi facilitée. Un bémol : la capacité d'endettement de l'entreprise est réduite.
La location, quant à elle, est une solution souple pour trouver rapidement des locaux en bon état et adaptés à ses besoins. Le locataire est protégé pendant neuf ans, mais peut quitter les lieux tous les trois ans. L'entreprise maintient ainsi sa capacité d'investissement pour développer son activité. Les loyers et les frais de fonctionnement sont déductibles du chiffre d'affaires. En contrepartie, les locaux restent la propriété du bailleur. L'entreprise n'a aucune maîtrise, ni aucune visibilité à moyen terme sur le montant des loyers. Enfin, l'accord du bailleur ou de la copropriété pour effectuer certains travaux est obligatoire.

APPARENCES PHYSIQUES
ET CONTRAINTES PROFESSIONNELLES

Tenues vestimentaires, coiffure, piercing, tatouage… le sujet de l'apparence dans l'entreprise soulève de nombreuses interrogations. Tour d'horizon.

Un code vestimentaire dans l'entreprise, c'est possible ?
Oui, s'il est justifié par l'activité réalisée, mais il doit être «proportionné» au but poursuivi. Pour le reste, seule une tenue « décente » est exigible.

Quels éléments peuvent motiver une restriction particulière ?
Essentiellement des considérations objectives tenant, soit à l'image de l'entreprise en cas de contact avec la clientèle, soit aux conditions d'hygiène et de sécurité.

Quand parler d'une restriction « proportionnée » ?
Lorsque la consigne est limitée à ce qui s'impose pour atteindre l'objectif visé, sans contrevenir aux autres obligations de l'employeur, comme la préservation de la santé des salariés.

Comment procéder pour définir des règles ?
Une formalisation écrite est conseillée dans le règlement intérieur de l'entreprise notamment.

LES MESURES PHARES DE LA LOI DE FINANCES 2020

La loi de finances entrée en vigueur au 1er janvier 2020 instaure nombre de nouvelles mesures pour les entreprises. Tour d'horizon des principaux changements.

Modification du crédit d'impôt à la transition écologique (CITE)
Marche arrière pour le crédit d'impôt élargi en 2019 : il est supprimé en 2020 pour être remplacé par une prime accessible uniquement aux foyers aux revenus modestes. Ce n'est pas sans conséquences sur les entreprises artisanales du bâtiment qui perdent un argument commercial important, le nombre de leurs clients concernés par le crédit d'impôt étant désormais plus restreint. Les ménages les plus aisés sont uniquement concernés par les travaux d'isolation des parois opaques et des systèmes de charge pour véhicule électrique.

Revalorisation des seuils des régimes des microentreprises
La loi de finances revalorise les seuils des TPE (BIC, BNC). Le seuil du chiffre d'affaires des prestations de service passe ainsi de 70 000 € à 72 600 € et celui de l'activité de vente et d'achat de 170 000 € à 176 200 €. Ces seuils sont déterminés pour trois ans.

Revalorisation de la franchise de base de TVA
Cette mesure concerne également les microentreprises qui peuvent choisir d'être ou non assujetties à la TVA. Le seuil du chiffre d'affaires en dessous duquel ce choix est possible a été rehaussé, et passe de 82 800 € à 85 800 € pour la vente de marchandises et de 33 200 € à 34 400 € pour les prestations de service.

Dispositifs d'exonération d'impôts locaux pour les commerces de proximité
Afin de lutter contre les fermetures de commerces, la loi de finances 2020 instaure un nouveau dispositif d'exonération d'impôts locaux dans les zones de revitalisation pour les commerces de moins de 11 salariés en milieu rural. La liste de ces communes doit être publiée prochainement. Cette mesure permet aux commerces visés d'obtenir une exonération partielle ou totale en matière de contribution foncière des entreprises (CFE), de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). L'exonération des impôts locaux concerne également les zones de revitalisation des centres-villes. Sont visées les micro, petites et moyennes entreprises dans les zones pour lesquelles les communes ont signé une convention de revitalisation du territoire. Pour bénéficier de ces exonérations, les redevables doivent en faire la demande avant mars 2020 ou se rapprocher des services fiscaux.

Évolution du plafond de déductibilité de l'amortissement des véhicules de société
Le plafond d'amortissement des véhicules peu polluants passe à 20 300 € pour les véhicules émettant entre 20 et 50 g/km et de 18 300 € à 9 900 € pour les véhicules émettant plus de 165 g/km. L'État continue ainsi à taxer les véhicules qui émettent du Co2, que ce soit au niveau de l'amortissement ou au niveau de la taxe sur les véhicules de société.

Contrôle fiscal et réseaux sociaux
Est inclus également dans la loi de finances 2020, le droit pour l'administration fiscale et l'administration des douanes et droits indirects, de collecter et d'exploiter, au moyen de traitements informatisés, automatisés et n'utilisant aucun système de reconnaissance faciale, les contenus librement accessibles publiés sur internet par les utilisateurs des opérateurs de plateforme en ligne. L'objectif des services de l'État est de découvrir des activités occultes, des inexactitudes ou omissions dans les déclarations d'impôt.

des artisans et commerçants pensent être mal protégés en cas de problème de santé*

ET VOUS ?

Pour le savoir, nos conseillers experts vous proposent un diagnostic gratuit personnalisé de votre couverture en santé et en prévoyance.

CONTACTEZ-NOUS :
Rachel Bally – **06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org**

AP CRMA - CRMA régional - 210x297 - 0120 - ©AdobeStock - Réalisation Service Communication Alptis

PARTICULIERS - INDÉPENDANTS - ENTREPRISES

SANTÉ · PRÉVOYANCE · ASSURANCE DE PRÊTS · ÉPARGNE RETRAITE · FINANCEMENT

Alptis
Prévention - Assurance - Financement

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

Alptis Assurances - Intermédiaire d'assurance - 25 cours Albert Thomas 69445 Lyon Cedex 03 - Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € - RCS Lyon 335 244 489 - N° ORIAS : 07 005 850 - www.orias.fr
N° TVA : FR37335244489 Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au Code des assurances. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

ET SI LE NOM DE VOTRE ENTREPRISE ÉTAIT COPIÉ ?

Le nom de votre entreprise ou de votre marque vous distingue de vos concurrents. Mais il peut arriver qu'une autre entreprise porte le même nom que la vôtre. Comment vous défendre et de quels recours disposez-vous ?

Le nom de votre entreprise – votre dénomination sociale – est protégé au niveau national dès lors que la société est immatriculée au Répertoire des Métiers ou au Registre national du Commerce et des Sociétés. Quant au nom commercial et à l'enseigne, s'ils ont également été déclarés et figurent sur votre Kbis, ils sont protégés dès leur première utilisation publique (sur des factures, devis, plaquettes ou publicités). Mais cette protection n'a qu'une portée territoriale appréciée en fonction du rayonnement de la clientèle.

UNE AUTRE ENTREPRISE PORTE LE MÊME NOM, QUE FAIRE ?

Si ladite entreprise exerce dans le même secteur d'activité que la vôtre, un recours est possible. En effet, la liberté de la concurrence reste un principe de base des rapports commerciaux. La loi sanctionne les entreprises qui usent de procédés contraires aux usages loyaux du commerce pour léser un concurrent et débaucher sa clientèle.
Mais avant d'envisager de lancer une action en concurrence déloyale, peut-être est-il préférable de commencer par une négociation amiable. Preuve à l'appui de l'antériorité de votre immatriculation et du nom de votre entreprise, vous pouvez demander à votre concurrent, par lettre recommandée avec accusé de réception, de changer de nom, en faisant valoir le risque encouru pour les motifs d'usurpation de dénomination et de concurrence déloyale.

LES CONDITIONS D'UNE ACTION POUR CONCURRENCE DÉLOYALE

Si cette tentative de négociation n'aboutit pas, vous pouvez faire appel à la justice à condition d'être en mesure de démontrer qu'un risque de confusion auprès du public existe et que cette situation est préjudiciable pour vos affaires (perte de clientèle, baisse du chiffre d'affaires...). La justice peut alors condamner l'entreprise concurrente à vous payer des dommages et intérêts et à se voir interdire l'usage de la dénomination. Notez cependant que si le même nom est utilisé par une entreprise d'un tout autre secteur d'activité, aucune poursuite n'est envisageable, sauf exception : si la première entreprise bénéfice d'une très grande notoriété et qu'il est prouvé que la seconde a délibérément souhaité bénéficier de cette renommée, une action en concurrence déloyale est envisageable.

COMMENT ÉVITER DE CHOISIR UN NOM DÉJÀ UTILISÉ

Avant de choisir un nom de société, vous devez vous assurer qu'il est disponible, qu'il n'a pas déjà été choisi par un concurrent ou ne porte pas atteinte à des droits antérieurs (un nom de société, une marque, un nom de domaine...).
Pour cela, vous pouvez notamment effectuer une première vérification gratuite, sur les bases de données Marques de l'INPI, les moteurs de recherche internet pour les noms de domaine, Sociétés Infogreffe et désormais le portail Data Inpi.
Vous pouvez également commander à l'INPI une deuxième vérification plus approfondie sur les marques, les noms de sociétés et les noms de domaine, qui vous permet de vérifier qu'il n'existe pas de noms proches de celui que vous avez envisagé.

MIEUX PROTÉGER SA MARQUE ET SON NOM DE DOMAINE

Lors de l'immatriculation de l'entreprise, le dépôt de la marque et du nom de domaine auprès de l'INPI permet une protection supplémentaire et autorise une action en contrefaçon.

AVRIL

UN JOUR UNE CRÉATION

1er avril 2020 à Aurillac

Evaluer l'opportunité du marché versus son projet d'entreprendre. Définir une approche commerciale. Appréhender l'exercice du prévisionnel.

▷ Inscription obligatoire au 04 71 45 65 00

MAI

PERMANENCES BARREAU

L'Ordre des Avocats du Barreau d'Aurillac sera en permanence à la CMA le 4 mai de 9h à 12h. Pour toutes questions juridiques ou dans le cas d'un litige, vous bénéficiez d'une première consultation gratuite. D'autres dates sont disponibles tout au long de l'année. Vous devez prendre rendez-vous auprès de Monique DELPUECH.

▷ Contact : CMA - 04 71 45 65 00

UN JOUR UNE CRÉATION

6 mai 2020 à Aurillac

Evaluer l'opportunité du marché versus son projet d'entreprendre. Définir une approche commerciale. Appréhender l'exercice du prévisionnel.

▷ Inscription obligatoire au 04 71 45 65 00

JUIN

CHOISIR L'ARTISANAT

Dans le cadre de la semaine nationale de l'artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal organise un « Mercredi de l'apprentissage » pour permettre aux jeunes ainsi qu'à leurs parents de découvrir l'alternance et des formations possibles.
Rendez-vous le 10 juin 2020.

▷ Inscriptions et renseignements auprès de Valérie LHERM au 04 71 45 65 00

SEPTEMBRE

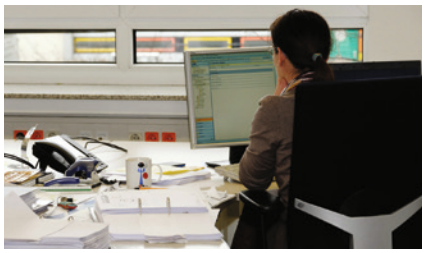

FORMATION ADEA

Si vous êtes intéressé par la formation Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale, ne manquez pas la rentrée le 31 août 2020. Au programme le module stratégies et techniques commerciales. N'attendez plus et faîtes évoluer votre entreprise.

▷ Anne LIPOWICZ est à votre disposition pour plus de renseignements au 04 71 45 65 00.

FORMATION BM COIFFURE

Le 31 août, c'est la rentrée pour le Brevet de Maîtrise. Les inscriptions sont ouvertes aux jeunes diplômés du Brevet Professionnel mais aussi aux chefs d'entreprise soucieuses de parfaire leur savoir-faire. Le financement de cette formation est possible via différents dispositifs.

▷ Maéva LAFON est à votre disposition pour plus d'informations au 04 71 45 65 00.

OCTOBRE

EXAMEN TAXI/VTC

Les épreuves d'admissibilité de l'examen de taxi se dérouleront le 27 octobre 2020 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal. Attention, vous devez sur inscrire sur la plateforme entre le 17 août au 30 septembre 2020.

▷ Pour plus de renseignement vous pouvez contacter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du cantal au 04 71 45 65 00.

VOUS EMBAUCHEZ EN CDI ?
ON VOUS SUIT !
PRÊT EMBAUCHE
credit-agricole.fr/ca-centrefrance
0 800 400 666
Service & appel gratuits
Le Crédit Agricole Centre France vous aide à financer l'embauche d'un nouveau salarié en CDI avec un prêt souple à des conditions exceptionnelles.
CENTRE FRANCE
Toute une banque pour vous

NOUVELLE GAMME PEUGEOT
HYBRIDE RECHARGEABLE
UNBORING THE FUTURE*
LE CAP
VENEZ LES ESSAYER PENDANT LES PORTES OUVERTES LES 14 & 15 MARS (2)
JUSQU'À 59 KM D'AUTONOMIE EN 100% ÉLECTRIQUE**
À PARTIR DE 29 G DE CO_2/KM***
MOTION & e-MOTION
PEUGEOT

*Qu'est-ce qui vous fait avancer ? **De série, en option ou indisponible selon les versions.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL Consommation mixte NEDC (en l/100 km) : de 3,8 à 5,7 ; Émissions de CO_2 NEDC (en g/km) : de 99 à 130. Données provisoires en cours d'homologation.

SA GUIET PEUGEOT AURILLAC

49 av Georges Pompidou 15000 AURILLAC
04 71 63 05 05 • aurillac.peugeot@guiet.fr

Gestélia
Accompagnement • Gestion • Comptabilité
Vous êtes artisan ? Soyez bien guidé pour votre entreprise.
Expertise-comptable, conseil juridique, social et paie, vous accompagner est notre métier.
Avec Gestélia, le bon conseil au bon moment.
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
PRENONS RENDEZ-VOUS, C'EST GRATUIT.
04 71 64 10 60 | www.gestelia.fr
Aurillac • Riom-ès-Montagnes • Saint-Flour • Mauriac